

DECISION N° DEC_066_2024

Acceptation d'un don

Monsieur Bernard BUCKENMEYER a fait part de son souhait d'effectuer un don d'objets mobiliers au profit de la Ville de Sélestat. Il s'agit de meubles en bois fabriqués par les Ateliers BUCKENMEYER : un bureau, une commode haute et deux battants décoratifs.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

- VU** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2242-1 et L2122-22,
- VU** Le Code Général des Impôts notamment l'article 794,
- VU** La délibération du Conseil Municipal de Sélestat du 30 juillet 2020 qui autorise le Maire à accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- VU** Le souhait de Monsieur Bernard BUCKENMEYER de procéder au profit de la commune de Sélestat d'un don d'un bureau, d'un buffet haut et de deux battants décoratifs fabriqués par les ateliers « Buckenmeyer »,
- CONSIDERANT** Que dans l'intérêt de la commune, il convient d'accepter le don précité,
- ACCEPTE** Le don des objets mobiliers précités.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240924-DEC_066_2024-AU



Affaires Juridiques/Fanny KLING

Fait à Sélestat, le 24/09/2024

Le Maire :
Marcel BAUER